

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Cahors
FLORESSAS - Commune

-
-

Procès verbal

Le jeudi 21 mai 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 12 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Alain DUTRANOIS.

=

Secrétaire de la séance : Maryse VINCON

Présents : Alain DUTRANOIS, Maryse VINCON, Noël ROUX, Josiane DUBOIS, Sylvie ROUGERON, Dorine ROUX, Natacha GLIBERT, Armand DAVID, Stéphane LE BAIL

Représentés : Gérard GARCIA représenté par Alain DUTRANOIS

Absents et excusés : Renaud BRINGUIER

Ordre du jour :

Approbation du procès verbal de la séance précédente

Délibération TE46 (éclairage public) pour les horaires été et hiver

Délibération achat feux rouge pour la sécurité du bourg

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Approbation du Procès verbal de la séance précédente (N° DE_034_2026)

Le Procès-Verbal de séance a pour objet d'établir et de conserver les faits et décisions des séances du conseil municipal.

Vu, l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales qui fixe son contenu.

Monsieur le Maire, expose le PV de la séance précédente. Il propose d'approuver ce PV.

Après délibération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide

•D'approuver le PV de la séance précédent en date du **2 avril 2026** .

Fait et délibéré à Floressas, le 21 mai 2026

Le Maire
Alain DUTRANOIS

Délibération : ajournée

Achat feu rouge pour la sécurité du bourg (N° DE_036_2026)

Monsieur le Maire expose au conseil que la traversée du bourg par la route départementale génère une circulation importante et des vitesses excessives mettant en danger les habitants, les piétons, les cyclistes ainsi que les usagers.

Afin de renforcer la sécurité routière et de réduire la vitesse des véhicules dans l'agglomération, il est proposé l'acquisition et l'installation d'un feu tricolore solaire au niveau de la RD 44(pour essai). Un deuxième feu sera envisagé sur la RD44 (devant chez Froment) si l'essai est concluant.

Délibération

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'achat et d'installation d'un feu tricolore destiné à sécuriser la traversée du bourg ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation du projet ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Délibération : adoptée

Eclairage public-Modifications des conditions de mise en service et de coupure (N° DE_035_2026)

M. le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du maire au titre de l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre. Pour limiter la pollution du ciel nocturne et générer des économies de fonctionnement, l'éclairage public pourrait être coupé en milieu de nuit, dans les zones et aux heures de faible fréquentation soit l'hiver du 01/10 au 31/03 extinction à 22 h30 et l'été du 01/04 au 30/09 extinction à 23 h 30.

Vu l'article L2212-1 du CGCT qui charge le maire de la police municipale ;

Vu l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre , la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage ;

Vu le Code civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière et le Code de l'environnement ;

Vu la loi N°2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement 1, et notamment son article 41 ;

Vu la loi N°20140-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 173 ;

Le Conseil municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré, par voix pour , 0 voix contre et 0 abstentions,, décide :

- d'adopter le principe de couper l'éclairage public communal pendant une partie de la nuit, dans les zones et heures de très faible fréquentation ;
- de donner délégation au maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public, dont publicité en sera faite le plus largement possible.

Délibération : adoptée

Alain DUTRANOIS
Président de séance



Maryse VINCON
Secrétaire de séance

Questions diverses

- Monsieur le Maire lit le compte rendu du conseil communautaire pour l'attribution du nombre de commissions permanentes.
 - Il prend lecture de la lettre du sénateur du Lot Monsieur VAYSSOUZE FAURE Jean-Marc (ancien maire de Cahors) qui nous informe d'un projet de loi de simplification des normes applicables aux collectivités qui sera examiné au Sénat à partir du 23 juin ; (Lettre à disposition à la mairie)
 - Monsieur le Maire a été sollicité par le C.A.U.E (conseil d'architecte d'urbanisme et de l'environnement) pour adhérer à leurs services (projets d'équipement, d'aménagement, de développement et de valorisation du patrimoine).
Le maire demande exceptionnellement au conseil municipal de délibérer sur cette adhésion. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
 - Monsieur le Maire a fait un point des finances sur le budget de fonctionnement et d'investissement.
 - Monsieur le Maire remercie la famille Roux pour l'installation du vidéoprojecteur et son écran à la salle des fêtes.
 - Monsieur le Maire remercie la famille Varennes suite aux condoléances de la mairie.
 - Monsieur le Maire précise que le prochain conseil municipal sera début juillet.
- Fin de la séance : 22 h

